

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SOCIÉTÉ SAS NATURAGAZ DEMANDE D'ENREGISTREMENT ET D'ÉPANDAGE EN VUE D'AUGMENTER LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LÉVIGNEN ET D'ÉPANDRE LES DIGESTATS SUR 5 COMMUNES DE L'OISE

Communes d'implantation des installations : Lévigren

Communes situées dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet :
Bargny, Cuvergnon, Gondreville, Lévigren et Ormoy-le-Davien

Communes d'épandage dans le département de l'Oise (60) :
Bargny, Cuvergnon, Gondreville, Lévigren et Ormoy-le-Davien

Par arrêté préfectoral, la préfète de l'Oise a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement et d'épandage présentée par la société SAS NATURAGAZ pour la rubrique n° 2781-2-b au titre de l'activité soumise à enregistrement.

Le projet de la société SAS NATURAGAZ vise à augmenter la capacité de traitement d'une unité de méthanisation au lieu-dit « La Fosse Paquette » à Lévigren (60800) en traitant, en moyenne, 68 tonnes de matière par jour pour produire du biogaz à partir de matières végétales agricoles, d'effluents d'élevage et de biodéchets issus de l'industrie agro-alimentaire pour générer des matières fertilisantes qui seront valorisées en agriculture. Après purification, le biométhane sera injecté dans le réseau de distribution GrDF.

Quatre exploitations mettent leurs terres à disposition pour épandre du digestat. Les communes concernées par le plan d'épandage sont les suivantes : Bargny, Cuvergnon, Gondreville, Lévigren et Ormoy-le-Davien dans le département de l'Oise (60).

La consultation du public aura lieu du mardi 5 septembre 2023 au lundi 2 octobre 2023 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Il pourra formuler ses observations à la préfète de l'Oise :

- par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt – bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex
- par voie électronique à l'adresse mail ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr, en précisant dans l'objet du courrier « Enregistrement consultation du public – SAS NATURAGAZ ».

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Lévigren, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Albéric BOUCHER-FERTÉ, Président de la SAS NATURAGAZ, 4 rue des Tilleuls à ORMOY-LE-DAVIEN (60620) – Tél. 06 11 21 08 84 – Mail : alberic.bf@gmail.com, de Mme Camille KAILA, Associée, 06 77 74 16 20 – Mail : fermelatournelle@gmail.com, de M. Aymeric BARDIN, Associé, 06 13 53 35 05 – bardinaymeric@gmail.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.